



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 26 octobre 2009

Communiqué de presse

CONTRAT DE LIQUIDITE DU TITRE CREDIT AGRICOLE S.A.

Par contrat en date du 25 octobre 2006 la société Crédit Agricole S.A. a confié à Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un Contrat de Liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI (ex-AFEI).

Ce Contrat de Liquidité, doté d'un montant initial de 50 millions d'euros, renouvelable annuellement par tacite reconduction, a pour objet l'animation des actions de la société Crédit Agricole SA (Code ISIN : FR0000045072) sur le marché réglementé Eurolist de NYSE Euronext Paris.

Afin de réajuster l'enveloppe initiale de ce contrat, il sera procédé, en date anniversaire, à un retrait de 11 893 716,19 € du compte de Liquidité.